

Directives d'organisation pour des places d'épreuves Promotion CH attelage

En vigueur dès le 1er janvier 2017

Généralités

Les épreuves **Promotion CH attelage** font partie intégrante des règlements de la Fédération Suisse du franches-montagnes (FSFM) et de la Fédération Suisse des Sports Équestres (FSSE) et doivent se dérouler dans le cadre d'une **manifestation officielle**.

Les propositions et le déroulement des épreuves s'effectueront sous le titre « **Promotion CH** ». L'ajout d'un nom de sponsor est autorisé.

L'utilisation de guêtres plombées et d'autres aides prohibées lors des épreuves de Promotion CH est interdite. Aux postérieurs uniquement des bandes ou des protège boulets sont autorisés.

Un passeport (enregistré à la FSSE) est exigé pour toutes les épreuves officielles d'attelage

Des restrictions de participation (p. ex. rayon kilométrique) **ne sont pas autorisées.**

Le **programme de la manifestation** doit mentionner **l'origine de chaque cheval** (Nom du père et du père de la mère)

Nous conseillons l'utilisation du logiciel officiel de concours de la FSSE. Des informations peuvent être obtenues au tél. 031/ 353 43 51 ou sur Internet www.fnch.ch

Informations, documents à retourner, décompte de contributions de la Fédération

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'obtention d'une contribution de la Fédération :

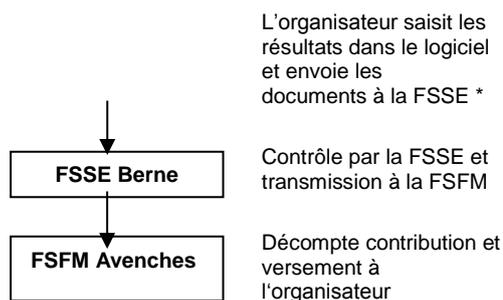
Exécution en tant qu'**épreuve officielle** selon le règlement de la de la FSFM et de la FSSE.

Prix en espèces versés ou en nature à tous les chevaux classés selon les directives ci-dessous

Retour des documents complets dans les délais !

Déroulement annonce des résultats / décompte et versement des contributions de la Fédération:

Schéma du déroulement :



* **Au plus tard 7 jours après la fin du concours** l'organisateur fournit à la FSSE, Papiermühlestrasse 40 H, CP 726, 3000 Berne 22, les documents suivants:

- 2 listes de départs ou programmes
- 2 listes de résultats avec nombre de chevaux partants + nombre de chevaux classés
- ! Attention pour les épreuves Promotion CH les résultats de TOUS les chevaux partants sont nécessaires !**
- Formulaire de décompte FSFM rempli correctement avec un bulletin de versement.



Nous vous prions de retourner les documents complets dans les délais !

Lors d'un retour de documents incomplets, des déductions peuvent être faites au moment du versement de la contribution de la Fédération. Le versement des contributions de la Fédération s'effectue après réception des documents à la FSFM. Les épreuves Superpromotion ne sont pas subventionnées par la FSFM.

Contribution:

Fr. 300.-jusqu'à 15 chevaux partants par manifestation
Fr. 700.-de 16 à 40 chevaux partants par manifestation
Fr. 1000.- à partir de 41 et plus de chevaux partants par manifestation

Le montant des contributions est valable sous réserve de l'approbation du budget 2016 par l'assemblée des délégués de la FSFM.

Inscription: Catégorie 1 et 2:Fr. 35.-taxes comprises
Catégorie 3: Fr. 40.-taxes comprises

Finale Promotion CH attelage : Mode de qualification pour le National FM

a) Nombre de départs

Ont droit au départ au National FM tous les chevaux CH **qualifiés** et ayant participé à **3 épreuves Promotion CH Attelage au minimum.**

b) Nombre de classements

3 à 5 ans : 2 classements sur les 8 premiers départs en épreuves Promotion CH Attelage, ou 1 classement au 1^{er} rang en épreuves Promotion CH Attelage avec jusqu'à 12 partants, ou 1 classement dans les 2 premiers rangs en épreuves Promotion CH Attelage avec 13 à 25 partants ou 1 classement dans les 3 premiers rangs en épreuves Promotion CH Attelage avec plus de 25 partants.

Exception :

Les étalons de 3 ans qui ont réussi le Test en Station doivent être classés une fois sur les 8 premiers départs et participer à 2 épreuves au minimum. Pour les étalons plus âgés, le mode de qualification est le même que pour les autres chevaux.

6 à 7 ans : 2 classements sur les 8 premiers départs en épreuves Promotion CH Attelage, ou 1 classement au 1^{er} rang en épreuves Promotion CH Attelage avec jusqu'à 12 partants, ou 1 classement dans les 2 premiers rangs en épreuves Promotion CH Attelage avec 13 à 25 partants ou 1 classement dans les 3 premiers rangs en épreuves Promotion CH Attelage avec plus de 25 partants, ou 1 classement dans une épreuve officielle de catégorie L, M ou S, en attelage à un.

C) Traitement des chevaux qualifiés

Lorsqu'un cheval est qualifié, son classement dans les épreuves suivantes ne compte plus pour la qualification.